



## Compte-rendu de l'Assemblée Générale des porteurs d'obligations du 2 février 2026

L'assemblée générale des porteurs d'obligations échangeables en actions de la société Nacon venant à échéance le 19 février 2026 (code ISIN : FR0014001WC2) de la société Bigben Interactive (société anonyme à conseil d'administration, au capital de 37.095.940 euros, dont le siège social est situé 396/466 rue de la Voyette – CRT 2 – 59 273 Fretin), réunie le lundi 2 février 2026 à 17H00, au 137 rue de l'Université – 75 007 Paris (Cabinet Alérion Avocats), a adopté l'ensemble des résolutions proposées.

18 porteurs d'obligations possédaient 434 obligations sur les 574 obligations, ayant le droit de vote, soit 75,61% et donc plus de 1/5 des obligations ayant le droit de vote. Ces obligations représentaient ainsi 434 voix soit 75,61 % des droits de vote.

### *Adoption des résolutions*

N°	Libellés des résolutions	Votes Pour	%	Abstentions	Votes Contre	%	Total
1	Approbation des modifications des modalités des obligations	423	97,47%	0	11	2,53%	434
2	Dépôt des documents relatifs à l'Assemblée des porteurs	423	100,00%	11	0	0,00%	434
3	Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités	423	100,00%	11	0	0,00%	434